

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-08

AMENAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE AVENANTS ET MARCHE COMPLEMENTAIRE AUX MARCHES DE TRAVAUX AVENANT N ° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT

Par délibération du 12 février 2003, l'Assemblée Départementale a approuvé le schéma directeur d'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne à St Nicolas de la Grave .

Par délibération du 10 février 2005, l'Assemblée Départementale a approuvé le programme définitif de cette opération, décliné en 2 phases, et arrêté le montant des travaux à 1 328 676 € H.T.

Par délibération du 28 novembre 2005, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'aménagement de la Base de Plein Air et de Loisirs du Tarn et de la Garonne (phase 1), dont la réalisation a été confiée à la SEMATEG par convention de mandat en date du 30 septembre 2005.

Notre commission a validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1, à 946 490,50 € H.T soit 1 132 002,64 € T.T.C .

La finalisation de la phase 1 de l'opération nécessite la passation d'avenants et d'un marché complémentaire.

Les avenants aux marchés de travaux ont pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE/VRD/CHARPENTE

Les travaux modificatifs sont dus à la mise en place de gaines souterraines pour améliorer l'équipement des chalets, la création d'ouvertures dans les locaux vestiaires, l'amélioration de l'éclairage extérieur de la zone, l'adaptation des abords des chalets par l'apport de terre végétale en plus.

LOT N° 2 : ISOLATION PAR L'EXTERIEUR/BARDAGE BOIS

Les travaux en plus value sont dus à la création d'ouvertures dans les locaux vestiaires et la mise en place de clins bois d'habillage de ces ouvertures.

LOT N° 4 : FAUX PLAFONDS/PLATRIERIE

Les travaux en plus value sont dus à la création des ouvertures supplémentaires qui ont nécessité des modifications et des reprises (raccords).

LOT N°6 : MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES BOIS

Les travaux en plus value sont dus à la création d'ouvertures supplémentaires et la pose de digicodes permettant de sécuriser les portes d'accès.

LOT N° 8 : PLOMBERIE/SANITAIRE

Les travaux en plus value sont dus à la mise en place de deux points d'eau dans les classes.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1, de 20 934,36 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de Base + Option (H.T)	Avenants(H.T)	Total
1	Gros oeuvre	ETC (82)	414 434,87 €	8 122,30 €	422 557,17 €
2	Isolation par l'extérieur Bardage bois	BDF (82)	81 484,33 €	3 459,20 €	84 943,53 €
3	Couverture zinc	FICHE (82)	126 537,70 €		126 537,70 €
4	Faux plafonds Plâtrerie	LAGARRIGUE (82)	68 724,38 €	3 396,00 €	72 120,38 €
5	Menuiseries aluminium	BSA (82)	13 667,40 €		13 667,40 €
6	Menuiseries extérieures et menuiseries bois	BDF (82)	95 479,00 €	4 352,70 €	99 831,70 €
7	Electricité chauffage VMC	BLASCO (82)	46 953,00 €		46 953,00 €
8	Plomberie sanitaire	SOTHERM (82)	35 461,23 €	1 604,16 €	37 065,39 €
9	Revêtements sols durs	MERZ (82)	39 690,58 €		39 690,58 €
10	Peintures	PINTO (82)	24 058,01 €		24 058,01 €
	TOTAL H.T.		946 490,50 €	20 934,36€	967 424,86 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 février 2007 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés qui portent à 967 424, 86 € HT, soit 1 157 040, 13 € TTC le montant total des marchés de travaux.

Le marché complémentaire porte sur des travaux supplémentaires, relatifs au lot électricité, à savoir

- la mise en place de 4 groupes de ventilation indépendants dans les vestiaires, permettant un fonctionnement totalement séparé et optimisé,
- la modification du type de ventilation mécanique contrôlée dans les locaux d'hébergement à la demande du bureau de contrôle,
- l'alimentation des chalets d'hébergements pour le branchement des télévisions,
- la fourniture d'appareils spécifiques pour l'amélioration de l'éclairage extérieur dans la zone d'hébergement,
- les modifications et adaptations du réseau d'alimentation électrique des bâtiments existants, afin de le mettre en conformité avec le réseau des nouveaux bâtiments.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 19 février 2007 s'est prononcée favorablement sur la conclusion de ce marché complémentaire attribué à l'entreprise BLASCO (82), pour un montant de 14 366,50 HT soit 17 182,33 € TTC.

Compte tenu des avenants aux marchés de travaux et du marché complémentaire, le montant global des marchés initialement arrêté à 946 490, 50 € HT, est réactualisé à hauteur de **981 791, 36 € HT** (1 174 222, 46 € TTC).

L'avenant n°1 à la convention de mandat a pour objet :

1) de finaliser la phase 1 du programme d'aménagement et d'arrêter l'enveloppe financière de cette phase à 1 261 454, 85 € HT, soit 1 508 700, 00 € TTC, qui intègre :

- * le montant global des marchés de travaux,
- * les honoraires de maîtrise d'oeuvre,
- * les honoraires du bureau de contrôle,
- * les honoraires du coordonnateur de sécurité,
- * les frais divers (appels d'offres, publication, études ...)
- * les honoraires du mandataire,

2) de présenter un échéancier de paiement réactualisé sur la base d'une enveloppe financière limitée à la réalisation de la phase 1 et arrêtée à 1 508 700, 00 €. Les avances déjà perçues s'élevant à 1 245 536, 50 €, le reliquat d'un montant de **263 163, 50 €** sera versé comme suit :

- * 200 000, 00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- * 63 163, 50 € sur présentation du solde de l'opération.

3) de fixer le coût estimatif de la phase 2 à **710 245, 000 € TTC** et proposer l'échéancier prévisionnel de paiement tel que défini ci-après :

- * 5 % à l'ordre d'exécution du mandat, soit 35 512, 25 €
- * 30 % à l'ordre de service de démarrage des travaux, soit213 073, 50 €
- * 30 % sur production d'un état justificatif des 2 premières avances,
soit213 073, 50 €
- * 30 % sur production d'un état justificatif de la troisième avance,
soit213 073, 50 €
- * 5 % au solde de l'opération, soit35 512, 25 €

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restant inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- approuver les avenants aux marchés de travaux conclus sur la base d'une plus value de 20 934,36 € H.T,
- m'autoriser à signer les avenants correspondants et autoriser, à cette même fin, le Président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire,
- m'autoriser à signer le marché complémentaire attribué à l'entreprise BLASCO, pour un montant de 14 366,50 HT, portant le montant global des marchés à 981 791, 36 € HT, et autoriser à cette même fin, le Président de la SEMATEG, agissant en qualité de mandataire,
- approuver l' avenant n ° 1 à la convention de mandat du 30 septembre 2005,
- m'autoriser à signer l'avenant correspondant.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 mai 2007

CP 07/05-08

**AMENAGEMENT DE LA BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU
TARN ET DE LA GARONNE A SAINT-NICOLAS DE LA GRAVE
AVENANTS ET MARCHE COMPLEMENTAIRE
AUX MARCHES DE TRAVAUX
AVENANT N ° 1 A LA CONVENTION DE MANDAT**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 12 février 2003 approuvant le schéma directeur d'aménagement de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 10 février 2005 approuvant le programme définitif de cette opération, décliné en 2 phases,

Vu la délibération de la commission permanente du 28 novembre 2005 approuvant les modalités de dévolution des marchés relatifs à l'aménagement de la Base dont la réalisation a été confiée à la Sématég par convention de mandat du 30 septembre 2005.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 19 février 2007,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à la phase 1, conclus sur la base d'une plus value de 20 934,36 € H.T, selon les conditions suivantes :

Lot	Nature des travaux	Attributaire	Offre de Base + Option (H.T)	Avenants(H.T)	Total
1	Gros oeuvre	ETC (82)	414 434,87 €	8 122,30 €	422 557,17 €
2	Isolation par l'extérieur Bardage bois	BDF (82)	81 484,33 €	3 459,20 €	84 943,53 €
3	Couverture zinc	FICHE (82)	126 537,70 €		126 537,70 €
4	Faux plafonds Plâtrerie	LAGARRIGUE (82)	68 724,38 €	3 396,00 €	72 120,38 €
5	Menuiseries aluminium	BSA (82)	13 667,40 €		13 667,40 €
6	Menuiseries extérieures et menuiseries bois	BDF (82)	95 479,00 €	4 352,70 €	99 831,70 €
7	Electricité chauffage VMC	BLASCO (82)	46 953,00 €		46 953,00 €
8	Plomberie sanitaire	SOTHERM (82)	35 461,23 €	1 604,16 €	37 065,39 €
9	Revêtements sols durs	MERZ (82)	39 690,58 €		39 690,58 €
10	Peintures	PINTO (82)	24 058,01 €		24 058,01 €
	TOTAL H.T.		946 490,50 €	20 934,36€	967 424,86 €

Le montant total des marchés s'élève donc à 967 424,86 € HT soit 1 157 040,13 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise, à cette même fin, le Président de la SEMATEG agissant en qualité de mandataire,
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché complémentaire (portant sur des travaux relatifs au lot électricité), attribué à l'entreprise BLASCO (82), pour un montant de 14 366,50 HT soit 17 182,33 € TTC portant le montant global des marchés à 981 791, 36 € HT soit 1 174 222,46 € TTC, et autorise à cette même fin, le Président de la SEMATEG, agissant en qualité de mandataire,

- Approuve l'avenant n ° 1 à la convention de mandat du 30 septembre 2005 ayant pour objet :

- de finaliser la phase 1 du programme d'aménagement et d'arrêter l'enveloppe financière de cette phase à 1 261 454, 85 € HT, soit 1 508 700, 00 € TTC, qui intègre :

- * le montant global des marchés de travaux,
- * les honoraires de maîtrise d'oeuvre,
- * les honoraires du bureau de contrôle,
- * les honoraires du coordonnateur de sécurité,
- * les frais divers (appels d'offres, publication, études ...)
- * les honoraires du mandataire,

- de présenter un échéancier de paiement réactualisé sur la base d'une enveloppe financière limitée à la réalisation de la phase 1 et arrêtée à 1 508 700, 00 €. Les avances déjà perçues s'élevant à 1 245 536, 50 €, le reliquat d'un montant de 263 163, 50 € sera versé comme suit :

- * 200 000, 00 € sur présentation d'un état justificatif des avances précédentes,
- * 63 163, 50 € sur présentation du solde de l'opération.

- de fixer le coût estimatif de la phase 2 à 710 245, 000 € TTC et proposer l'échéancier prévisionnel de paiement tel que défini ci-après :

- * 5 % à l'ordre d'exécution du mandat, soit 35 512, 25 €
- * 30 % à l'ordre de service de démarrage des travaux, soit213 073, 50 €
- * 30 % sur production d'un état justificatif des 2 premières avances,
soit213 073, 50 €
- * 30 % sur production d'un état justificatif de la troisième avance,
soit213 073, 50 €
- * 5 % au solde de l'opération, soit35 512, 25 €

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restant inchangées.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant .

Adopté à l'unanimité.

Le Président,